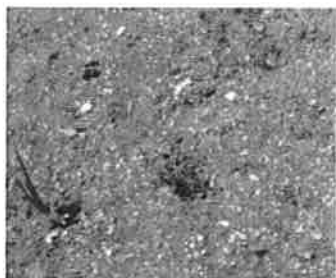


Environnement :

Non, les remèdes de grands mères ne sont pas autorisés en désherbage



Depuis le 1er janvier 2017, l'usage des produits phytosanitaires est interdit dans la plupart des espaces publics. À l'horizon 2019, ce sont les jardiniers amateurs qui n'auront plus accès aux produits chimiques de synthèse pour un usage privé. Face à ces changements drastiques, nombre de collectivités et particuliers se posent de plus en plus de questions sur les méthodes de désherbage alternatif. Parfois mal informés, les usagers peuvent se retrouver dans l'illégalité en utilisant certains produits, aux propriétés détournées pour le désherbage et dont l'emploi est pourtant interdit ! Les conséquences pour l'environnement, notamment la qualité du sol peuvent être dramatiques.

LE SEL DE DÉNEIGEMENT :

Dilué dans l'eau, il est appliqué sur les plantes indésirables afin de les brûler... Cependant, son efficacité est médiocre car il ne vient pas à bout des végétaux les plus coriaces ! Il s'agit là d'un usage détourné interdit par la loi qui en plus présente des risques pour l'environnement. Et si son efficacité reste à prouver, son impact négatif sur le sol est bien réel. En pénétrant en profondeur, le sel altère les propriétés physico-chimiques du sol ce qui entraîne une dégradation de sa structure et le rend défavorable à la vie des plantes. De plus, les solutions salines empêchent dans certains cas les végétaux de puiser l'eau.

L'EAU DE JAVEL :

Puissant biocide, peu d'organismes (ou micro-organismes) résistent à l'eau de javel. Bien que cela soit interdit, certains sont tentés de l'utiliser en guise de désherbant afin d'éliminer les adventices. Seulement, ses impacts sur le sol sont préoccupants : en détruisant toute vie dans le sol (plantes, faune du sol et micro-organismes), l'eau de javel le stérilise et empêche donc son bon fonctionnement. De plus, elle se retrouve à plus ou moins long terme dans les eaux et peut se combiner avec de la matière organique entraînant la formation de composés organochlorés, toxiques et persistants dans l'environnement.

LE VINAIGRE : ATTENTION AUX CONFUSIONS !

Le cas du vinaigre est particulier. Il agit par contact sur les feuilles en perturbant l'intégrité des parois cellulaires aboutissant à la mort de la plante. Il existe en effet des produits phytosanitaires à base d'acide acétique, principal constituant du vinaigre (après l'eau). Et parfois le raccourci entre vinaigre et acide acétique peut être rapide. Néanmoins, la précaution est de mise ! L'utilisation de vinaigre en guise de désherbant se fait sans aucun contrôle de la concentration en acide acétique et le surdosage peut être dommageable pour l'environnement, une fois encore principalement pour les organismes du sol. Les produits à base d'acide acétique ont subi un processus d'homologation afin d'appréhender au mieux les risques liés à leur usage, ce qui n'est pas le cas du vinaigre.

D'autres produits sont parfois utilisés en désherbage et tout aussi interdits et dangereux pour l'environnement (lessive, carburant, white-spirit...). D'autres solutions existent pour lutter contre les adventices dans le respect de l'environnement et de la santé. Il est essentiel de privilégier les méthodes préventives telles que les paillages, les plantes couvre-sol, le choix d'un fleurissement adapté ou encore la réfection des espaces. Les méthodes curatives viendront ensuite en complément pour éliminer les quelques plantes récalcitrantes (balayage, désherbage manuel,

